

HGGSP THEME 4 - IDENTIFIER, PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE : ENJEUX GÉOPOLITIQUES**AXE CONCLUSIF - LA FRANCE ET LE PATRIMOINE : VALORISATION ET PROTECTION (6 heures)****PROGRAMME**

AXE CONCLUSIF : LA FRANCE ET LE PATRIMOINE : VALORISATION ET PROTECTION

- La gestion du patrimoine français : évolutions d'une politique publique.
- La patrimonialisation, entre héritage culturel et reconversion. Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.
- Le patrimoine, facteur de rayonnement culturel de la France dans le monde et objet d'action diplomatique (un exemple du patrimoine immatériel : le repas gastronomique des Français).

(H1)

ACCROCHE - En **2017**, le président Macron crée la « Mission de sauvegarde du patrimoine », confiée à **Stéphane Bern**. Ses missions : identifier les monuments en péril, en financer la sauvegarde. Sa principale source de financement, outre le mécénat et le financement participatif, est le « **Loto du patrimoine** », événement annuel démarré en 2018 : l'édition 2019 a permis de récolter 22 millions d'€.

→ **QUESTION RAPIDE** - Comment le « Loto du patrimoine » nous renseigne-t-il sur la façon dont le patrimoine est protégé en France ?

Cette mission témoigne de la pluralité des acteurs investit dans la question patrimoniale :

- **L'implication de l'Etat**, via des organismes qu'il soutien, dans la sauvegarde du patrimoine
- **L'intervention d'acteurs divers** (mécènes, personnalités, etc.)
- **L'attachement des Français** à la sauvegarde du patrimoine national

[INTRO RAPIDE : UTILISEZ LES INTRODUCTIONS PRECEDENTES POUR CONSOLIDER L'ASPECT NOTIONNEL DE CELLE-CI] Depuis **1959**, la gestion du patrimoine en France est prise en charge par l'État via le ministère de la Culture, qui veille tant à **sa préservation qu'à sa mise en valeur**. Progressivement, suivant l'élargissement de la notion de patrimoine, les acteurs mais également les enjeux de la politique publique dans ce domaine se multiplient et se complexifient.

En témoignent le **classement en 2012** au patrimoine mondial de l'Unesco du **bassin minier du Nord-Pas-de-Calais** (*lieu de mémoire + facteur de développement local*), et l'inscription en 2010 du **repas gastronomique des Français** sur la liste du patrimoine culturel immatériel (*qui nourrit le rayonnement de la France dans le monde*).

→ **COMPLETER** - lire le manuel pp. 312-314 : donne une autre perspective au cours

PROBLEMATIQUE - Comment le patrimoine français, riche et diversifié, est-il géré ? Par qui ? Comment concilier valorisation et protection du patrimoine ?

! / L'ÉVOLUTION DE LA GESTION DU PATRIMOINE FRANÇAIS PAR LES POUVOIRS PUBLICS

A - L'État, un acteur historique de la conservation du patrimoine

[CARTE PAGE 298 HACHETTE] La France possède un **patrimoine culturel d'une grande richesse**. 45 sites sont classés au Patrimoine mondial de l'humanité. La plupart sont des sites culturels de province, hérités du moyen-âge (Mont-Saint Michel en Bretagne) ou de l'époque moderne (Port de

la Lune à Bordeaux). **L'occupation ancienne du territoire** (*celtes, gaulois, romains*) et **l'ancienneté de sa politique patrimoniale** expliquent en partie cette richesse.

[UNE PATRIMONIALISATION ETATIQUE ANCIENNE] La conscience patrimoniale de l'Etat français **naît avec la Révolution française** : face aux risques de dégradations liés à la « passion révolutionnaire » qui voudrait effacer les traces de l'Ancien régime, des institutions de sauvegardes sont créées : les Archives nationales (1790) ou le conservatoire national des Arts et Métiers (1794).

A **partir de 1830**, l'Etat identifie et classe les biens à sauvegarder. A la tête de l'inspection générale des monuments historiques (fondée en **1830**), **Prosper Mérimée**, inspecteur général de 1834 à 1870, fait dresser la liste de monuments dont la restauration est prioritaire. Il confie ainsi la restauration de la cité de Carcassonne et du Mont-Saint-Michel à l'architecte Eugène Viollet-le-Duc.

Des **institutions étatiques** sont créées pour former des professionnels du patrimoine : l'École du Louvre (1882) forme par exemple les conservateurs des musées et les techniciens de la restauration du patrimoine. La **IIIe République renforce la législation** en matière de patrimoine à travers une série de lois. Celle de **1913** sur les monuments historiques et souvent considérée comme fondatrice des **POLITIQUES PUBLIQUES** patrimoniales.

SUJET D'ÉTUDE CRITIQUE n°1 → **JALON 1** documents en ligne : **L'Etat, acteur historique de la conservation du patrimoine : réalisations et limites de ses actions, depuis 1913** (*analysez convenablement le sujet et ne débordez pas sur l'exposé n°2 de l'Axe conclusif : à compléter par vos recherches*) **POLITIQUE PUBLIQUE** **INALIÉNABILITÉ** **IMPRESCRIPTIBILITÉ**

**PRESENTATION ORALE PAR LE GROUPE D'ELEVES (sur la base d'une étude critique de documents) +
REPRISE PAR L'ENSEIGNANT (documents du sujet)**

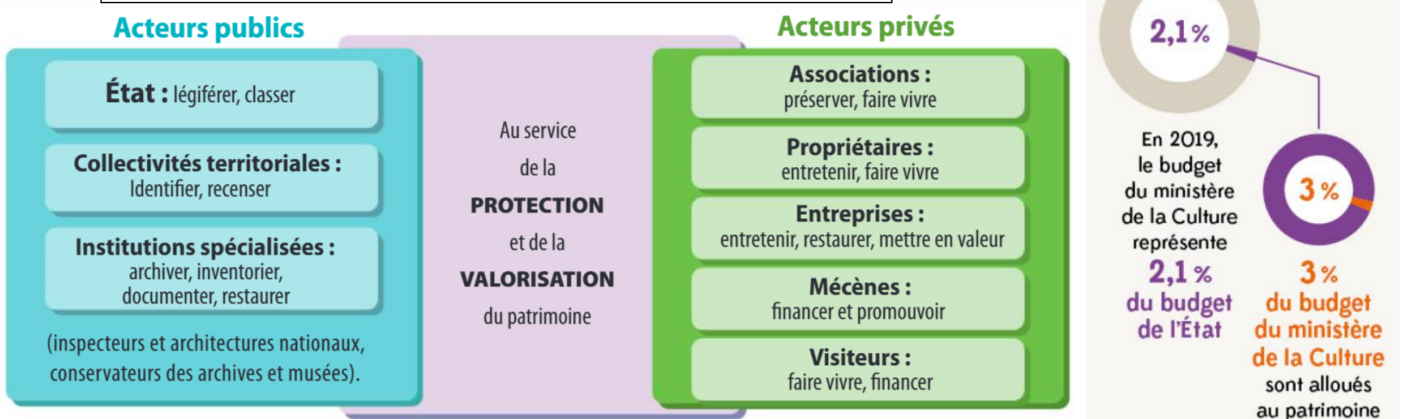
(H2) B - Des acteurs de plus en plus nombreux pour gérer le patrimoine français

[UNE DÉFINITION ELARGIE DU PATRIMOINE] A partir des années 1980, la définition du « patrimoine » est élargie : le ministère de la culture étend son action à l'art contemporain, au patrimoine industriel, etc. Au patrimoine matériel s'ajoutent les **patrimoines naturels** (*vignobles de Bourgogne classés en 2015*) et **immatériels**. On parle d'**OMNIPATRIMONIALISATION** (extension croissante du patrimoine du fait d'une forte demande patrimoniale, y compris à des fins touristiques).

[DE NOUVEAUX ACTEURS : DIAPO] A partir des années 1980, l'Etat abandonne sa prérogative sur la protection du patrimoine. Les **lois de DÉCENTRALISATION** associent les collectivités territoriales à la gestion du patrimoine. La propriété de nombreux monuments historiques sont ainsi transférées aux départements. Depuis 2004, l'inventaire du patrimoine est devenu une compétence des régions.

Des acteurs privés sont aussi associés. Les **MECENES** (entreprises, etc.), des **associations**, mais aussi la **FONDATION DU PATRIMOINE**, organisme privé créé en 1996, qui sauvegarde le patrimoine local (lavoirs, chapelles, etc.) et qui co-gère la mission patrimoine de Stéphane Bern.

→ Schéma bilan Hachette 4 p. 299 + Schéma Nathan p. 286



[LE ROLE DES CITOYENS] Enfin, le **grand public s'empare des questions patrimoniales** dans la seconde moitié du XXe siècle. À Paris, la destruction des Halles Baltard en 1971 ou certaines constructions initiées sous la présidence de François Mitterrand (*pyramides du Louvre, etc.*) soulèvent ainsi de **vifs débats**. Le financement de la sauvegarde du patrimoine fait de plus en plus appel aux citoyens (*Mission Bern chapeauté par la Fondation du patrimoine*), les émissions TV patrimoniales ont du succès (*Des racines et des ailes, Secrets d'histoire, etc.*), de même que les Journées européennes du patrimoine instituées en 1992. On peut parler de **DEMOCRATISATION DU PATRIMOINE** (patrimoine est rendu plus facilement accessible au plus grand nombre).

ETUDE CRITIQUE n°2 → **JALON 1** Texte en ligne + texte 2 p. 302 **La gestion du patrimoine français depuis les années 2000 : des acteurs toujours plus nombreux aux côtés de l'Etat, à toutes les échelles** (à compléter par vos recherches) **MECENAT DÉCENTRALISATION**

PRESENTATION ORALE PAR LE GROUPE D'ELEVES (sur la base d'une étude critique de documents) + REPRISE PAR L'ENSEIGNANT (documents du sujet)

RESSOURCE COMPLEMENTAIRE : PODCAST « Qui doit sauver le patrimoine ? », France Culture, 2018, 59' (sur le rôle de l'Etat)

(H3)**II/ LA PATRIMONIALISATION EN FRANCE : SITES HÉRITÉS, SITES RECONVERTIS****A - Le patrimoine « traditionnel » entre valorisation et protection**

ETUDE CRITIQUE n°3 → Texte en ligne + doc. 6 p. 301 hachette **La grotte de Lascaux : grand site du patrimoine culturel français, entre valorisation et protection** (*aidez-vous du dossier du manuel*) **ART PARIETAL INGENIERIE CULTURELLE**

**PRESENTATION ORALE PAR LE GROUPE D'ELEVES (sur la base d'une étude critique de documents) +
REPRISE PAR L'ENSEIGNANT (documents du sujet)**

Le patrimoine français « classique » (artistique, architectural, mais aussi naturel, etc.) fait l'objet, nous l'avons vu, de **politiques publiques anciennes**. Celles-ci doivent relever le défi de répondre à un double objectif : valoriser ET protéger tout à la fois.

[VALORISATION & PROTECTION] Le **ministère de la culture**, créé en 1959 et chargé du patrimoine, **attribue des LABELS** offrant de la visibilité aux sites culturels et naturels : ainsi le label « Villes d'art et d'histoire » créé en 1985 offre aux 190 territoires qui en bénéficient de subventions d'aide à la sauvegarde patrimoniale, et une attractivité accrue (*guides, etc.*). Depuis 2006, le label « Entreprise du patrimoine vivant » (EPV), attribué par le ministère de l'Économie, valorise et protège « un savoir-faire rare, renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles et circonscrit à un territoire ». On le voit, **ces labels permettent la mise en lumière ET la protection**.

Des territoires valorisent leur patrimoine par la **mise en place de CIRCUITS TOURISTIQUES**, comme celui des châteaux de la Loire ou « La route des vins » qui valorise les terroirs de Bourgogne, de Champagne ou du Bordelais. Cette **mise en réseau a augmenté la renommée touristique** ces territoires, mais a aussi **servi leur protection** (*elle a contribué à l'inscription du Val de Loire et des vignobles de Bourgogne sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco*).

[DES POLITIQUES DE VALORISATION MODERNISÉES] La **mise en lumière des monuments** est une pratique de valorisation aujourd'hui largement diffusée (ex : fête des Lumières à Lyon, d'origine religieuse puis « municipalisée » dans les années 1980 : l'évènement, mettant en valeur des monuments, attire près de deux millions de visiteurs par an). C'est l'**INGENIERIE CULTURELLE**.

De **nouvelles formes de médiation culturelle** accélèrent la démocratisation du patrimoine et faciliter sa connaissance : audioguides, applications, bornes interactives, etc.

[LA VALORISATION FREIN DE LA PROTECTION ?] Les **sites les plus valorisés**, comme le mont Saint-Michel, sont aussi **les plus visités** : le mont accueille chaque année plus de 3 millions de visiteurs. Mais la sur-fréquentation de certains sites remet en question la pertinence des politiques de valorisation patrimoniales, souvent facteurs de dégradations (*érosion, pollution, etc.*).

APPROFONDISSEMENT BONUS : Vidéo « Permis pour gravir le Mont-Blanc » : *en quoi cet exemple est-il révélateur des tensions entre valorisation et protection du patrimoine naturel ?*

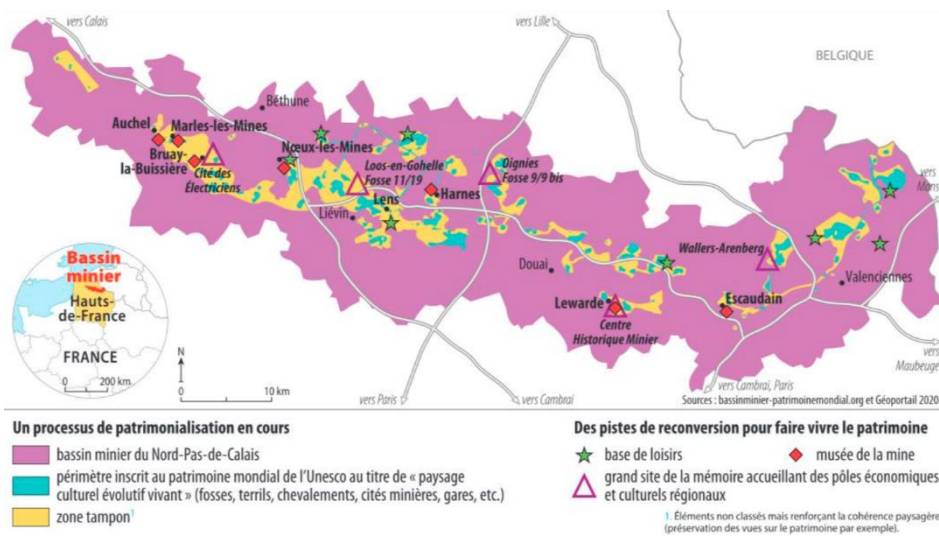
(H4)

B - La patrimonialisation : outil de reconversion des territoires en crise

ETUDE CRITIQUE n°4 → **JALON 2** Carte 3 p. 305 + texte 2 p. 306 hachette **Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais : patrimonialisation et reconversion d'un territoire anciennement en crise** (aidez-vous du manuel pp. 304-307) **RECONVERSION PATRIMONIALISATION**

PRESENTATION ORALE PAR LE GROUPE D'ELEVES (sur la base d'une étude critique de documents) + REPRISE PAR L'ENSEIGNANT (documents du sujet)

POINT METHODE : ANALYSER ET CITER UNE CARTE (cf. carte p. 305 Hachette)



[METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE EN DÉCLIN] La **MUSÉIFICATION** de friches industrielles est d'abord l'occasion de sauvegarder et de mettre en valeur la mémoire des lieux et des groupes humains qui y sont liés. Ainsi aux **Antilles**, des bâtiments **d'exploitations sucrières** transformés en musées (Maison de la Canne, Martinique) rappellent le rôle de l'esclavage dans cette économie.

Des vestiges industriels sont aussi **CONSERVÉS**. C'est le cas d'**édifices monumentaux autrefois voués à la démolition** (ex : à **Nantes**, les **grues des Titans** - *l'un des derniers témoins des anciens chantiers navals - sont devenues un des hauts lieux du tourisme local : classées monuments historiques, elles constituent le point final du circuit de promenade de l'éléphant des machines de l'île.*)

La **RECONVERSION** est un autre outil de mise en valeur du patrimoine productif, **le plus souvent à des fins touristiques** : d'**anciens sites industriels sont reconvertis en espaces culturels** (ex : *les anciens abattoirs de la Villette à Paris ou la Manufacture des tabacs de Marseille sont devenus des lieux d'expositions et de spectacles.*)

Enfin, des bâtiments **RÉHABILITÉS** sont affectés à de **nouveaux usages privés**. Certains sont transformés en **hôtels**. D'autres deviennent la **vitrine d'entreprises** qui en font leur siège social (ex : *l'ancien hôpital Laennec, siège du groupe de luxe Kering depuis 2016*). D'anciens docks deviennent des **centres commerciaux** (ex : *Docks Vauban du Havre*).

VIDEO RESSOURCE - « Patrimoine industriel : zoom sur le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais », LCI, décembre 2019

(H BONUS IMPORTANT)

MÉTHODE - ETUDE CRITIQUE DE DOCUMENTS

Page 307 : Travail collectif du sujet sur « La cité des électriciens »

Cette étude présente la manière dont une cité minière (de corons) construite entre 1856 et 1861 pour loger les familles de mineurs travaillant dans la fosse n° 2, peu à peu abandonnée et devenue une friche, a été repensée et réhabilitée pour devenir un quartier à forte valeur patrimoniale. Innovant et attractif, il est désormais promu au rang de grand site de la mémoire minière (aux côtés d'Oignies ou d'Arenberg).

Le texte permet d'identifier les acteurs et les objectifs de ce projet urbain inauguré en mai 2019 à Bruay-la-Buissière, à l'ouest du bassin minier. La photographie aérienne oblique présente le quartier à quelques jours de son inauguration et ouverture au public, en pointant les principaux aménagements effectués.

LA CITE DES ÉLECTRICIEN

Avant l'inauguration du nouveau quartier de la Cité des Électriciens, la friche fut médiatisée à la faveur d'une scène célèbre de la comédie populaire de Dany Boon, Bienvenue chez les Ch'tis, tournée ici en 2007. Les corons constituent une forme d'habitat minier construit par les compagnies houillères pour loger les mineurs dans le nord de la France dès le XIXe siècle. Les corons constituent des quartiers aux maisons en briques homogènes mitoyennes, formant des barres appelées « barreaux ». La Cité des Électriciens (ainsi nommée car ses rues portent les noms de grandes figures de l'électricité comme Ampère ou Franklin) propose aujourd'hui un centre d'interprétation consacré aux différentes formes de l'habitat minier.

VERS LE BAC - ÉTUDE CRITIQUE DE DOCUMENTS

1. Le projet mené a conservé de multiples traces du passé minier et en particulier des formes de l'habitat, comme en témoignent les barreaux de corons qui ont été réhabilités. La patrimonialisation passe donc par ces réhabilitations, mais aussi par leur mise en valeur paysagère et leur promotion.
2. Le projet a été porté par les collectivités locales, et en particulier la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane ; la brochure fait apparaître les logos de ses partenaires (notamment l'Union européenne et la région Hauts-de-France). La reconversion de ce patrimoine classé aux Monuments historiques est accélérée par son inscription au patrimoine mondiale de l'Unesco en 2012. La muséification est évitée en prévoyant l'installation de nouveaux résidents et le développement de nouvelles activités (gîtes, maisons d'artistes), ainsi que des espaces d'échanges ouverts au public (potagers, jardins partagés).
3. Le patrimoine minier réhabilité sur ce territoire lui assure une identité et un cadre unique garanti par des organismes prestigieux (Unesco) et donc potentiellement touristique et attractif. Le quartier, né sur une ancienne marge minière, doit devenir un quartier dynamique et central.

(H5) III/ LE PATRIMOINE FRANÇAIS : UN ATOUT GÉOPOLITIQUE**A - Un facteur de rayonnement culturel**

ETUDE CRITIQUE n°5 → **JALON 3** Documents 1 p. 308 + 4 p. 309 hachette **Le repas gastronomique à la française : un outil au service du rayonnement culturel et du dynamisme économique** **GASTRODIPLOMATIE** **REPAS GASTRONOMIQUE FRANÇAIS**

PRESENTATION ORALE PAR LE GROUPE D'ELEVES (sur la base d'une étude critique de documents) + REPRISE PAR L'ENSEIGNANT (documents du sujet)

5 L'ANALYSE DE L'HISTORIENNE **Le repas gastronomique, un patrimoine menacé ?**

Le geste d'un boulanger est un savoir-faire immatériel qui permet de produire un bien matériel, le pain. La question se pose des mesures économiques à prendre pour protéger les savoir-faire des producteurs, des artisans, des métiers qui façonnent la gastronomie, les cuisiniers bien sûr, mais tous, pas seulement les grands chefs. [...]

En effet, depuis quelque temps, et plus encore depuis l'inscription à l'Unesco, les grands groupes financiers s'intéressent à la gastronomie. On est en train de faire des traditions françaises du bien manger une branche de l'industrie du luxe. [...]

Le risque est grand d'instaurer une alimentation à deux vitesses, une gastronomie avec ses bons produits, soutenue par des groupes financiers pour les touristes et les élites d'un côté, de l'autre une vaste standardisation de produits bas de gamme distribués dans les supermarchés pour nourrir le petit peuple avec des denrées de mauvaise qualité. [...]. L'État pourrait créer une section gastronomie dans l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France et coordonner une politique publique. Si le cinéma avait été géré par le seul ministère de l'Industrie et non par celui de la Culture, il n'aurait jamais pu bénéficier de mesures d'exception culturelle¹. Il en va de même pour la gastronomie qui doit enfin être reconnue comme une industrie culturelle et une marchandise culturelle.

Paule Masson, « Julia Csergo : La France promeut une vision réductrice et élitiste de la gastronomie », *L'Humanité*, 13 janvier 2017.

¹. Idée que la création culturelle ne constitue pas un bien marchand comme les autres et que son commerce doit être protégé de la seule loi de marché par des règles.

Hachette doc. 5 p.309 : approfondir (pourquoi l'inscription à l'UNESCO ne suffit pas à protéger ce patrimoine ?)

Le **patrimoine** est un **moteur de développement économique** et un facteur d'attractivité touristique : source de rayonnement à l'échelle mondiale, le patrimoine français attire une grande part des **90 millions de visiteurs accueillis en 2018** (1^{ère} destination touristique mondiale). Ceux-ci (surtout européens) viennent découvrir le « **mode de vie à la française** » (gastronomie), et visitent principalement des **sites patrimoniaux culturels** (cf. doc. statistique).

La richesse et la diversité du patrimoine français contribue à l'attractivité de la France. En témoignent ses **45 sites inscrits au patrimoine mondial**, ses plus de **40 000 monuments protégés**, ses **8 000 musées**.

Mais le tourisme patrimonial concerne **majoritairement les monuments nationaux**, et se concentre **sur l'Île-de-France** (6 des 10 monuments les plus visités en 2018 sont en IDF, etc.).



(H6)

B - Un levier d'action diplomatique

ETUDE CRITIQUE n°6 → **JALON 3** Documents du dossier en ligne **Le repas gastronomique à la française : arme de séduction diplomatique et outil du soft power français** (*aidez-vous du dossier pp. 310-311 du manuel hachette pour les connaissances*)

SOFT POWER DIPLOMATIE CULINAIRE**PRESENTATION ORALE PAR LE GROUPE D'ELEVES (sur la base d'une étude critique de documents) + REPRISE PAR L'ENSEIGNANT (documents du sujet)**

Le patrimoine français est un **outil diplomatique anciennement utilisé par la République** : Versailles accueille des dirigeants en visite ou des conférences diplomatiques, les grands chefs français sont mobilisés pour « séduire » les chefs d'Etats (**DIPLOMATIE CULINAIRE**) et pour faciliter les **exportations des biens culinaires à l'international**. Les produits agricoles et alimentaires représentent en moyenne 12% du total des exportations françaises de marchandises. Il s'agit surtout de produits hauts-de-gamme (vins, spiritueux, produits laitiers : fromages, etc.). Il s'agit d'un des rares secteurs commerciaux présentant une balance excédentaire (davantage d'exportations que d'importation), contribuant à nourrir la puissance économique de la France.

De nombreux **présidents ont utilisé le patrimoine à des fins diplomatiques**. Depuis Jacques Chirac, tous les présidents ont porté le projet du musée universel « Louvre Abou Dabi » (Emirats), inauguré en 2017, qui renforce l'influence culturelle de la France au Moyen-Orient (le musée accueille en partie des œuvres prêtées par la France). En 2010, Nicolas Sarkozy a rendu à la Corée du Sud 297 manuscrits royaux du XIXe siècle, malgré l'opposition de la Bibliothèque nationale, pour renforcer les liens entre les deux pays. François Hollande a usé de son influence, à l'UNESCO et au G7, pour enclencher des actions afin de sauvegarder le patrimoine des pays en guerre (comme au Mali).

Emmanuel Macron a accéléré ce processus (il est qualifié de « diplomate des belles pierres » par France Inter). Sous sa présidence, le patrimoine devient le fer de lance de la diplomatie française, son principal instrument de **SOFT POWER**. Ainsi en **2019**, pour **apaiser les tensions avec l'Italie** (dont il a régulièrement critiqué les initiatives du gouvernement eurosceptique), il invite le président italien Mattarella pour commémorer, à Amboise et Chambord, le 500e anniversaire de la mort de Léonard de Vinci. En **2018**, il reçoit **140 grands patrons étrangers à Versailles** (Coca-Cola, Facebook, Google, Ikea, etc.) lors d'un sommet baptisé « *Choose France* », afin d'encourager les investissements étrangers.

CONCLUSION**→ QUELS RAPPORTS AMBIVALENTS ENTRETIENNENT LA « VALORISATION » ET LA « PROTECTION » DU PATRIMOINE ?**

- La valorisation favorise la protection du patrimoine (*prise de conscience du grand public, revenus alimentant les politiques de sauvegarde, etc.*). Mais la valorisation gêne aussi la protection du patrimoine (*sur-fréquentation, risques de folklorisation, etc.*).

- La protection favorise la valorisation (*recherche de « l'authentique », que les politiques de restauration et de préservation permettent de proposer*), mais peut aussi la freiner ou imposer son renouvellement (*cf. Lascaux*).

SCHÉMA HACHETTE P. 315

